

Adresse du conseil de guerre de Luçon (Vendée), faisant fonction de comité de surveillance, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil de guerre de Luçon (Vendée), faisant fonction de comité de surveillance, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 289;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15531_t1_0289_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

tenir le timon. Continuez vos fonctions honorables : répondez à l'attente du peuple français qui vous doit son bonheur, et recevez l'assurance que vous donne l'un des chefs lieux de district de la République de rester inviolablement attaché à la Convention nationale et aux principes républicains qui, grâce à vos pénibles travaux, ont jusqu'ici triomphé avec tant d'éclat.

ENIMURIEZ (*président*), POINCIONOIS, NIEM (*secrétaires*).

5

Les membres composant le conseil de défense, faisant à Luçon [département de la Vendée], les fonctions du comité de Surveillance, applaudissent à la fermeté avec laquelle la Convention nationale a fait justice des derniers conspirateurs.

Mention honorable et insertion au bulletin (12).

[*Les membres du conseil de guerre, faisant fonction de comité de surveillance, de Luçon, le 21 thermidor an II*] (13)

Représentants,

Jamais la République n'a couru de plus grands dangers que ceux dont vous venez de la délivrer; lorsqu'il ne s'est agi que d'immoler de ces victimes, dont l'importance ne consistait que dans le préjugé, de ces victimes vouées d'avance à la hache nationale par le vœu de tous les bons citoyens, rien n'étoit plus facile; tout en eux prononçoit leur arrêt de proscription; mais dans ce moment ci, c'étoit des traîtres qui mettant tous les talents dans l'art de tromper dont la nature ne les avoit que trop favorisés, avoient par l'hypocrisie la plus étudiée captivé l'opinion générale.

Et notre confiance en vous augmenteroit aujourd'hui si elle étoit susceptible d'accroissement. On peut nous tromper : nous en sommes convaincus maintenant, mais vous, on ne vous trompe pas : rien n'échappe à l'œil vigilant des vrais représentants; ils veulent la liberté du peuple. Ils surmonteront tous les obstacles, braveront tous les dangers et la liberté du peuple sera le fruit de leurs travaux.

Représentants, les armées se sont prononcées, elles veulent être libres; tous les soldats sont républicains. Le courage et l'énergie que vous venez de développer contre les conspirateurs, nous animent tous de plus en plus.

Comme soldats de la nation, nous vous prions : fermes à votre poste, ne le quittez que lorsque nous poserons les armes; que lorsque l'on dira, de tous les ennemis de la Liberté : ils ne sont plus.

Placés en outre par vos commissaires comme sentinelles dans un petit point de la République, en y remplissant les fonctions du comité de surveillance, à votre exemple nous veillerons le

jour et la nuit. Et dans ce moment le comité de Salut public a entre les mains les preuves de notre vigilance à surveiller.

D'infâmes suppôts du fanatisme et de la tyrannie, agents secrets peut-être des traîtres que vous venez d'immoler à la Liberté, osoient encore conspirer contre la République. Déjà ils sont devant leurs juges; bientôt nous l'espérons, ils ne seront plus.

Courage et intrépidité pour attaquer les ennemis déclarés; activité et vigilance à surveiller et découvrir les ennemis secrets; voilà notre serment et comme soldats et comme fonctionnaires publics.

Salut et fraternité.

AYRAC (*commandant de la place*) et trois autres signatures.

6

Les administrateurs du district d'Orgelet [département du Jura] annoncent que des biens d'émigrés estimés 422 230 L se sont vendus 1 798 113 L, et que chaque citoyen s'empresse d'acquérir les biens de ces traîtres.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Domaines nationaux (14).

7

La société populaire républicaine du canton de Rugles [département de l'Eure], district de Verneuil, félicite la Convention de l'énergie avec laquelle elle a déjoué la dernière conjuration, et l'exhorte à demeurer à son poste, déclare qu'elle est prête à mourir en la défendant. Elle annonce qu'elle vient d'adresser à l'administration du district, une somme de 152 L 15 s; 7 chemises, 5 paires de souliers, 2 aunes de toile blanche et une paire de guêtres noires; elle destine ces objets aux besoins des défenseurs de la patrie.

Elle annonce en même temps l'envoi de 600 L de salpêtre, et contracte l'engagement d'en fournir, par décade, 100 L de la première qualité.

Elle annonce, enfin, qu'elle a fait passer au district 15 000 L en assignats, 230 marcs en argent, 1 050 livres pesant de cuivre, sans le métal produit de 16 cloches; 1 246 livres en plomb et étain; 2 610 livres en fer, et une quantité assez considérable de linges et cordages, et les gros livres de lutrin, pour faire des gargousses.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

(12) P.-V., XLV, 97. Bull., 22 fruct.

(13) C 319, pl. 1 305, p. 24.

(14) P.-V., XLV, 98.

(15) P.-V., XLV, 98.